



COMMUNE DE SALBERTRAND
P.ZZA MARTIRI DELLA LIBERTÀ, N.1
C.A.P.10050



partita IVA-C.F. 00881010011
Tel 0122/854595 Fax 0122/854733 e-mail
info@comune.salbertrand.to.it pec salbertrand@pec.it

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N.53

Objet : SERVICE D'ENLÈVEMENT ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX DANS LES ESPACES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SALBERTRAND DANS LA RÉGION DES ILLES NEUVES

CIG : 9028916131. APPROBATION EXÉCUTIVE DU PROJET.

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à 12 h 15 dans la salle du conseil habituelle et régulièrement convoquée, le Conseil Municipal s'est réuni en la personne de MM.

POURPOUR ROBERTO	Maire	P
BOUVET LUIGINA CARLA	Adjoint au Maire	P
BARBANGELO NICOLA	Conseiller	A

La Secrétaire DR.SSA MARIETTA CARCIONE participe à la séance.

Le Président, ayant reconnu la tenue de la séance comme légale, déclare la séance ouverte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Étant donné que:

- la Municipalité est redevenue possesseur de terrains de propriété, donnés en concession à une entreprise privée, pour l'exercice d'activités d'enlèvement des déchets, suite à une décision exécutive du Tribunal de Turin.
- les zones concernées sont occupées par des matériaux de natures diverses et doivent être évacuées ;
- parmi le matériel ci-dessus, il est à noter la présence de traverses de chemin de fer empilées dans différentes zones ;
- pour l'enlèvement des traverses de chemin de fer la Città Metropolitana est titulaire d'une police de cautionnement spécifique faite par la Société titulaire de l'Autorisation de traitement des déchets dans les zones concernées ;
- au moyen d'une convention entre la Città metropolitana de Turin et la municipalité, les ressources ont été mises à la disposition afin de permettre l'élimination du matériel susmentionné jusqu'à concurrence de 184 295,00 €.

Précisé qu'une partie des ressources susmentionnées a déjà été utilisée par l'administration communale pour l'extinction de matériel enflammé selon la documentation conservée aux archives de la collectivité, pour un montant total de 55 506,00 € ;

Ayant rappelé la détermination no. 88 du 23.12.2019 signée par le responsable du domaine technique avec lequel il a été déterminé :

1. Confier à la société Bertolla Ambiente srl - Via Matteo Bandello, 17 - 10156 TURIN - Numéro de TVA 09325650019 - Prot.4256 du 23.12.2019 l'accomplissement de la tâche de **RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET DE LA GESTION DES TRAVAUX POUR ÉLIMINER LES TRAVERSES DE CHEMIN DE FER. REGION ILLES NEUVES** pour un forfait de € 7 100,00 plus TVA 22 % - pour un montant total de 8 662,00 € ;
2. Reconnaître que le devis susmentionné comprend également des analyses sur les traverses de chemin de fer d'un montant de 2 100,00 € HT et ne sera payé qu'en cas de réalisation effective de la détermination de la nature du matériau
3. Répartir la dépense totale de 8 662,00 € comme suit :

<i>Montant Euro</i>	<i>Dossier</i>	<i>Cap.</i>	<i>Code</i>	<i>CIG</i>	<i>Cod. Univoco Ufficio</i>
8.662,00	172/2019	1300	01.05- 1.03.02.09.008	Z0A2B5A85F	4R704M

Vu les documents de conception relatifs au projet exécutif du service dénommé « ENLÈVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX DANS LES ESPACES PUBLICS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SALBERTRAND DANS LA REGION DES ILLES NEUVES - CIG : 9028916131 établi par le professionnel responsable et reçu avec notice prot. non. 4543 du 21.12.2021, composé de :

RAPPORT TECHNIQUE –
PIÈCES JOINTES ;
RÈGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES;
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES;
CADRE ÉCONOMIQUE ;
LISTE DES PRIX UNITAIRES
SCHÉMA CONTRACTUEL ;

Vu le Cadre Economique Technique des dépenses du projet exécutif qui est cohérent et complet dans tous ses aspects :

<i>Montant pour l'oeuvre</i>		
n.	description	montant [€]
A1	Total	€ 99.500,00
A2	Frais de sécurité irrémovibles	€ 3.500,00
A3	TOTAL DES TRAVAUX, A1+A2	€ 103.000,00
<i>Sommes à disposition du donneur d'offres</i>		
n.	description	montant [€]
B1	Dépenses techniques – Tests en laboratoire	€ 7.100,00

B2	Participations aux fonctions techniques art. 113 D.Lgs 50/2016, 2%*A3	€ 2.060,00
B3	IVA sur la valeur totale des travaux	€ 22.660,00
B4	IVA sur les dépenses techniques – Tests en laboratoire	€ 1.562,00
B5	Imprevisti, Arrotondamenti, ecc.	€ 1.060,00
B6	TOTAL DES SOMMES A DISPOSITION POUR LE DONNEUR D’OFFRES (B1:B8)	€ 34.442,00
<i>Cout de l'intervention</i>		
n.	description	montant [€]
C1	TOTAL PROJET	137.442,00

Vu le rapport de vérification et la validation du projet exécutif établi en application de l'article 26 du Décret législatif 50/2016 et modifications ultérieures le 21.12.2021 signé par l'Ing. Tomaselli Antonio en tant que seul responsable de la procédure avec le concepteur l'Ing. Massimo Peluso ;

Considéré que ce projet est digne d'approbation ;

Vu la décision du conseil municipal no. 06 du 30.01.2021 avec approbation du budget 2021-2023.

Compte tenu de la législation en vigueur en la matière et, en particulier, de l'art. 23 alinéa 8 du décret législatif no. D.Lgs. 50/2016 ;

Reconnu la compétence du conseil municipal conformément à l'art. 48 du décret législatif n° 267/2000 ;

Ayant pris connaissance des avis exprimés en application de l'article 49 du T.U.E.L. n° 267 du 18/08/2000 par le Responsable du Service Technique en matière de régularité technique et par le Responsable du Service Financier en matière de régularité comptable ;

DÉCIDE

De reconnaître que la prémisses narrative fait partie intégrante et substantielle de ce dispositif :

1. Approuver les documents de projet relatifs au projet exécutif du service dénommé « ENLÈVEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX DANS LES ESPACES PUBLICS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SALBERTRAND DANS LA RÉGION DES ILLES NEUVES - CIG : 9028916131 établi par le professionnel responsable et reçu avec la notice prot. non. 4543 du 21.12.2021, composé de :
RAPPORT TECHNIQUE - PIÈCES JOINTES ;
RÈGLEMENT DU CONCOURS ;
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES;
CADRE ÉCONOMIQUE ;
LISTE DES PRIX UNITAIRES
SCHÉMA CONTRACTUEL ;

2. Reconnaître que le Cadre Economique Technique des dépenses du projet exécutif est cohérent et complet dans tous ses aspects, est le suivant :

Montant pour l'ouvrage		
n.	Description	Montant [€]
A1	Total du service	€ 99.500,00
A2	Frais de sécurité irrémovibles	€ 3.500,00
A3	TOTAL des travaux, A1+A2	€ 103.000,00
Sommes à disposition du donneur d'offres		
n.	Description	Montant [€]
B1	Dépenses techniques – Tests en laboratoire	€ 7.100,00
B2	Participations aux fonctions techniques art. 113 D.Lgs 50/2016, 2%*A3	€ 2.060,00
B3	TVA sur la totalité des travaux	€ 22.660,00
B4	tVA Dépenses techniques – Tests en laboratoire	€ 1.562,00
B5	Imprévus, ecc.	€ 1.060,00
B6	TOTAL DES SOMMES A DISPOSITION POUR LE DONNEUR D'OFFRES (B1:B8)	€ 34.442,00
Cout de l'intervention		
n.	Description	Montant [€]
C1	TOTAL DU PROJET	137.442,00

3. Reconnaître également que, comme souligné dans le rapport de vérification et de validation, les zones et les bâtiments touchés par l'intervention sont disponibles car ils sont de propriété communale.

4. Constater que l'intervention est couverte financièrement, par le budget prévisionnel 2021-2023 au chapitre 1300/0 cod. bil. 01.05-1.03.02.09.008.

5. De confirmer Ing. Antonio TOMASELLI, Responsable du Domaine Technique, en tant que Responsable Unique de la Procédure.

6. Autoriser le Responsable Unique de la procédure et les services compétents à préparer les documents nécessaires et conséquents.

7. De déclarer la présente résolution immédiatement exécutoire conformément à l'article 134 alinéa 4 de la loi de finances n° 267/2000 avec un deuxième vote distinct effectué avec résultat unanime et favorable.

Lu Confirmé et signé.

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE COMMUNAL

Ce document informatique signé numériquement conformément au décret législatif n. 10/2002, de la loi consolidée n.m. 445/2000 et règlements connexes, remplace le document papier et la signature manuscrite.

Ce document informatique stocké numériquement se trouve dans la section Albo Pretorio du site Web municipal.